 

**UNIVERSITE DE PARAKOU (UP)**

**ECOLE NATIONALE DE STATISTIQUE DE PLANIFICATION ET**

**DE DEMOGRAPHIE (ENSPD)**

**MASTER 1**

**COURS : REGLEMENTATION ET TEXTE EN VIGUEUR EN**

**METIER DE STATISTIQUE ET PLANIFICATION**

**RÉPUBLIQUE DU BENIN**

**Ministère de l’Enseigneme Ministère de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche**

**Scientifique (MESRS)**

**nt Supérieur et de la Recherche**

**Scientifique (MESRS)**

**GROUPE : 2**

**Statistique et loi en République du Bénin :**

**une revue de littérature**

Réalisé par :

**ADIMI BIAOU ola Moise**

**BOUKARI BELCO Abdou-Rahim**

**CODJOKINKIN Alain**

**DJEGBENOU Romuald**

**DOSSI Katopé Jean**

**MITONWAHOUN Franck Milord**

**PADONOU Fréjus**

**PATINVOH Fiacre**

**YASSAHOHO Idelphonse**

**ZOUNGLA Jennifer**

Sous la supervision de :

**Dr. KOUGLENOU Armel**

**DECEMBRE 2024**

**SOMMAIRE**

Introduction

1. Clarification conceptuelle
2. La place des statistiques dans la gouvernance et la planification au Bénin
3. Le cadre législatif et institutionnel des statistiques en République du Bénin
4. Les défis liés à la mise en œuvre des réglementations statistiques
5. Les perspectives de renforcement de la statistique au Bénin

Conclusion

**INTRODUCTION**

Les statistiques occupent une place centrale dans le développement d’un pays, en fournissant des données fiables et structurées pour éclairer la prise de décisions et orienter les politiques publiques. Au Bénin, elles jouent un rôle déterminant dans la planification et le suivi-évaluation des programmes de développement, notamment pour répondre aux exigences des Objectifs de Développement Durable (ODD). Cependant, pour garantir leur efficacité, leur production et leur utilisation doivent être encadrées par des lois et des réglementations précises. La réglementation statistique en République du Bénin s’appuie sur un cadre juridique et institutionnel qui fixe les normes, les responsabilités des acteurs, ainsi que les règles relatives à la confidentialité et à la diffusion des données. Ce cadre constitue une base indispensable pour renforcer la qualité des statistiques et leur impact sur le développement. Cet exposé propose une revue de littérature sur les statistiques et les lois au Bénin, en mettant en lumière le cadre juridique existant, les enjeux et défis liés à leur mise en œuvre, ainsi que leur contribution à la planification et au suivi-évaluation des politiques publiques.

1. **Clarification conceptuelle**

* **Statistiques**

Les statistiques sont un ensemble de méthodes et de techniques permettant de collecter, organiser, analyser et interpréter des données quantitatives ou qualitatives. Ces données servent à comprendre des phénomènes, prendre des décisions éclairées et orienter les politiques publiques. Au niveau national, les statistiques jouent un rôle crucial dans la planification du développement, le suivi-évaluation des projets et l’élaboration des politiques.

* **Planification**

La planification est le processus systématique de définition des objectifs, de conception des actions et de mobilisation des ressources nécessaires pour atteindre des résultats souhaités. En matière de développement national, elle repose fortement sur des données statistiques fiables pour évaluer les besoins, fixer des priorités et allouer efficacement les ressources.

* **Réglementation statistique**

La réglementation statistique désigne l’ensemble des lois, décrets, arrêtés et autres textes juridiques qui encadrent la production, la gestion, la diffusion et l’utilisation des données statistiques dans un pays. Cette réglementation vise à garantir la qualité, l’indépendance et l’intégrité des statistiques, tout en protégeant la confidentialité des données collectées auprès des citoyens.

* **Loi statistique**

La loi statistique est une disposition légale adoptée par un pays pour réguler l’ensemble des activités liées à la production et à l’utilisation des statistiques. Au Bénin, elle définit les droits et les responsabilités des institutions statistiques, les normes de qualité, les sanctions en cas de non-respect, et les garanties liées à la confidentialité et à l’accès aux données.

1. **La place des statistiques dans la gouvernance et la planification au Bénin**

Les statistiques sont un pilier fondamental pour la gouvernance démocratique et le développement durable en République du Bénin. La constitution du pays, en son article 134, fait référence à la nécessité d’une gestion transparente des finances publiques et de l’utilisation des ressources de manière optimale. Dans ce contexte, les statistiques servent d’outils d’évaluation et de suivi des politiques publiques.

L’un des exemples les plus illustratifs de l’utilisation des statistiques est la mise en œuvre du Plan National de Développement 2018-2025 (PND), qui repose sur des données fiables pour évaluer les progrès réalisés vers l’atteinte des ODD. Le Bénin a également mis en place des dispositifs de suivi-évaluation qui s’appuient largement sur la statistique pour mesurer l'impact des projets et des politiques publiques dans divers secteurs, notamment l’éducation, la santé, et l’agriculture.

1. **Le cadre législatif et institutionnel des statistiques en République du Bénin**

Le cadre législatif de la statistique en République du Bénin repose sur des textes fondamentaux visant à garantir l’indépendance des institutions statistiques, la qualité des données produites et la transparence dans la gestion des informations.

* **La loi sur la statistique et ses implications**

L’activité statistique en République du Bénin a été profondément réorganisée avec l’adoption de la loi n° 2022 - 07 du 27 juin 2022 portant organisation et réglementation des activités statistiques en République du Bénin. Cette loi constitue la pierre angulaire du système statistique béninois, en fixant les principes directeurs régissant la production, la collecte et l’utilisation des données statistiques. Selon cette loi, l’Institut National de la Statistique et de l’Analyse Économique (INSAE) désormais dénommé Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStaD) est désigné comme l’autorité principale en matière de production statistique dans le pays. L’INStaD, en tant qu’organisme public, a pour mission de produire des données fiables, pertinentes et accessibles, en concertation avec les autres institutions publiques et privées concernées.

L'article 8 de la loi sur la statistique de 2022 met en exergue l’indépendance fonctionnelle de l’INStaD, en affirmant que l’Institut ne doit recevoir d'instructions que sur les orientations générales définies par les autorités compétentes. Cette autonomie est essentielle pour assurer la neutralité et la crédibilité des données produites, et pour éviter toute ingérence politique dans la production statistique. Cette indépendance est un principe majeur, car elle assure que les données statistiques servent à informer les décisions publiques sans favoritisme ou biais.

* **La gouvernance statistique et la coordination des acteurs**

Le Système Statistique National (SSN) repose fondamentalement sur deux (2) piliers :

- l’Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStaD) dont les statuts sont approuvés par le décret n°2021 - 523 du 13 octobre 2021 ;

- les Services des Etudes et de la Statistique (SES) et les autres administrations de production statistique des ministères.

Le fonctionnement du SSN est supervisé par le Conseil National de la Statistique (CNS) régi par la loi n° 99-14 du 12 avril 2000. Le CNS est un organe consultatif qui oriente au niveau national le développement des activités de production des statistiques officielles. Il est composé des acteurs du SSN et de leurs partenaires tels que les PTFs, les centres de formation et les principaux utilisateurs de statistiques.

À côté de l’INStaD, plusieurs ministères et institutions participent activement à la collecte de données statistiques, notamment dans les secteurs de l’agriculture, de l’éducation, de la santé, et des finances. La troisième Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS 3, 2020-2023), adoptée en 2020, a permis d’élargir la vision statistique du Bénin en mettant en place des dispositifs visant à renforcer l’efficacité du système statistique national. La SNDS 3 prévoit un cadre harmonisé de collecte des données et de production des statistiques à l’échelle nationale, en encourageant la coopération entre les ministères et les institutions internationales.

* **L’intégration des standards internationaux**

La loi béninoise sur la statistique s’aligne également avec les standards internationaux. Elle est arrimée à la Charte Africaine de la Statistique ratifiée par la loi n°2012-01 du 19 janvier 2012, laquelle oblige les acteurs du SSN à respecter les principes de base que sont : (i) l’indépendance professionnelle, (ii) la qualité des données, (iii) le mandat pour la collecte, (iv) la diffusion des statistiques officielles, (v) la protection des données individuelles et des sources, (vi) la coordination et la coopération.

De plus, la SNDS 3 est arrimée à la Stratégie d’Harmonisation des Statistiques en Afrique (SHaSA-II) 2017-2026 dont elle applique les directives en matière de développement et de production des statistiques officielles, en particulier en ce qui concerne la production et la diffusion des statistiques des ODD. Ces statistiques permettent de mesurer l’atteinte des cibles fixées par l’ONU en matière de développement économique, social et environnemental, et de renforcer la gouvernance basée sur des données probantes.

Le Bénin est aussi un Etat membre de l’Observatoire Économique et Statistique d’Afrique subsaharienne (AFRISTAT), dont le Traité de création est ratifié par la Loi n° 97 - 022 du 20 Juin 1997. AFRISTAT est l’unique organisation intergouvernementale ayant le développement de la statistique comme seul objectif de travail. En effet, il consacre l’essentiel de ses ressources au renforcement des capacités statistiques de ses États membres et de celles des institutions d’intégration économique sous-régionales.

1. **Les défis liés à la mise en œuvre des réglementations statistiques**

Malgré l’existence de textes législatifs clairs, plusieurs défis restent à surmonter pour garantir la bonne mise en œuvre de la stratégie de développement statistique au Bénin. Ces défis concernent principalement la qualité des données, la formation du personnel et la protection des données personnelles.

* **La question de la qualité des données**

La fiabilité et la qualité des données statistiques au Bénin restent des enjeux majeurs. Bien que l’INStaD dispose d’un cadre juridique solide pour garantir la qualité de ses productions, des problèmes tels que la mauvaise collecte des données à l’échelle locale, le manque de systèmes modernes de gestion des données, et l'absence de formation continue des agents statistiques contribuent à diminuer la fiabilité de certaines statistiques produites.

Des études récentes ont révélé que dans certaines régions, notamment rurales, la collecte de données est souvent entravée par des problèmes d’accessibilité géographique, de résistance des populations à partager des informations, et parfois de manque de ressources humaines et financières allouées à ces activités.

* **La protection des données personnelles**

La loi n° 2017-20 du 17 août 2017, qui protège les données personnelles, vient combler un vide législatif important en matière de confidentialité. Cependant, la mise en œuvre effective de cette loi reste un défi, notamment face à l’émergence de nouvelles technologies et de la collecte massive de données numériques, souvent sans consentement explicite des citoyens. La protection des données sensibles et la mise en place de mécanismes de contrôle sont donc essentielles pour garantir la confiance du public dans le système statistique.

* **Le financement et l’autonomisation des institutions statistiques**

Un autre défi majeur réside dans le financement des activités statistiques. L'INStaD et d’autres institutions statistiques manquent souvent de ressources financières et techniques pour mener à bien leurs missions. La mise en place d'un système statistique national performant nécessite des investissements continus en matière d'infrastructures, de technologies et de formation. Une solution possible réside dans la mobilisation des ressources internationales à travers des partenariats avec des organismes comme la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International (FMI) et la coopération européenne, afin de renforcer l’autonomie financière du système statistique béninois.

1. **Les perspectives de renforcement de la statistique au Bénin**

Pour que la statistique joue pleinement son rôle dans la gouvernance et le développement durable du Bénin, il est nécessaire de renforcer le système statistique à plusieurs niveaux.

* **L’amélioration de la culture statistique**

L'une des priorités pour le développement des statistiques au Bénin est d’encourager la culture statistique à tous les niveaux de la société. Cela implique des campagnes de sensibilisation auprès des citoyens et des acteurs privés sur l'importance des données dans la gestion publique et le développement économique. Il est essentiel que les populations comprennent l’utilité des statistiques pour les aider à participer activement à la collecte de données, en particulier lors des recensements et des enquêtes nationales.

* **Le renforcement de la formation des acteurs statistiques**

Le renforcement des capacités humaines est primordial. L’ENSPD (École Nationale de Statistique, de Planification et de Démographie), en collaboration avec l’INStaD, devrait jouer un rôle majeur dans la formation continue des agents de l’État et des techniciens en statistique. Cela inclut non seulement les statistiques classiques, mais également les nouvelles technologies de collecte de données, telles que la téléphonie mobile, les tablettes numériques et les applications géospatiales.

* **L’adoption de nouvelles technologies et de méthodes innovantes**

La modernisation des outils statistiques et l’adoption de nouvelles technologies permettent de faciliter la collecte de données en temps réel et d’améliorer la qualité des analyses. Le recours à des technologies comme les systèmes d’information géographique (SIG) et les applications mobiles de collecte permettrait de gagner en précision et en efficacité.

**CONCLUSION**

En conclusion, le lien entre statistique et loi en République du Bénin est une question centrale pour le développement du pays et l'efficacité de ses politiques publiques. Le cadre législatif actuel, principalement incarné par la loi de 2022 et les textes connexes, reflète une volonté de modernisation et de professionnalisation de la statistique publique. Toutefois, pour que les statistiques soient pleinement utilisées à des fins de développement durable et de gouvernance, il reste nécessaire d’améliorer les capacités institutionnelles, de renforcer l’indépendance des organismes statistiques et de sensibiliser les différents acteurs à l'importance de l’utilisation des données dans les décisions publiques. Il est donc impératif de continuer à promouvoir une culture statistique au sein de la population, tout en garantissant la protection des données personnelles dans un environnement numérique en constante évolution.

**Bibliographie**

1. Loi N° 2019-40 du 07 Novembre 2019 portant révision de la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin.
2. Loi n° 2022 – 07 portant organisation et réglementation des activités statistiques en République du Bénin 27 juin 2022.
3. Décret n°2021 - 523 du 13 octobre 2021 portant approbation des statuts modifiés de l'institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique désormais dénommé Institut national de la Statistique et de la Démographie.
4. Loi n° 99-14 du 12 avril 2000 portant création, organisation et fonctionnement du Conseil National de la Statistique.
5. Loi n° 2017-20 du 17 août 2017 portant sur la protection des données à caractère personnel, République du Bénin.
6. Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS 3) 2020-2023, République du Bénin.
7. Loi n°2012-01 du 19 janvier 2012 portant autorisation de ratification de la Charte africaine de la statistique, adoptée à Addis-Abeba (Ethiopie), le 04 février 2009.
8. Stratégie d’Harmonisation des Statistiques en Afrique (SHaSA-II), 2017-2026.
9. Loi n° 97 - 022 du 20 Juin 1997 portant autorisation de ratification du Traité portant création d'un Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne (AFRISTAT) signé le 21 Septembre 1993 à ABIDJAN.
10. Loi n° 2017-20 du 20 avril 2018 portant code du numérique en République du Bénin.
11. Plan de Développement Stratégique 2018-2025, République du Bénin.